

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.085

L'an deux mille vingt, le 11 septembre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 septembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 septembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

ÉTAIT ABSENTE : Mme Madeline TANTIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Philippe CUSSAC

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 2 abstentions

27 POUR

2 CONTRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°CC-200731-A5 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 13 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Finances »
- 2- « Développement économique »
- 3- « Schéma de Cohérence Territoriale »
- 4- « Activités de pleine nature »
- 5- « Transports et mobilité »
- 6- « Urbanisme et habitat »
- 7- « Cycle de l'eau »
- 8- « Politique de la ville »
- 9- « Collecte et prévention des déchets »
- 10- « Développement durable - Énergies »
- 11- « Culture et patrimoine »
- 12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 13- « Grands projets et bâtiments communautaires »

Vu la délibération n°CC-200731-A6 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser :

1°) la participation des Conseillers municipaux des communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller municipal*, dans chacune des 13 commissions, (**hormis celle de la commission "Finances"**),

2°) chaque Conseil municipal des communes membres de la CARA à proposer au Conseil communautaire la liste de ses représentants (**un titulaire et un suppléant**), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

3°) le dépôt des listes comportant le nom de chaque représentant (**1 titulaire, 1 suppléant**) des 33 communes de la CARA, au sein des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis la commission "Finances") et leur transmission **au plus tard le 15 septembre à 12 h** à l'adresse électronique suivante *p.pages@agglo-royan.fr* ou auprès du service des Affaires générales de la CARA, afin qu'elles soient validées lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2020,

Il est rappelé que :

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la CARA est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et de transmettre l'avis de la Commission.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- de désigner au sein de chacune des 12 commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (hormis celle des Finances), le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
2- « Développement économique »	M. RIMBAULT	M. FILOCHE
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	M. MARENGO	M. SIMONNET
4- « Activités de pleine nature »	Mme DELPECH-SOULET	Mme FERNANDES
5- « Transports et mobilité »	M. SIMONNET	M. GUIARD
6- « Urbanisme et habitat »	M. JARROIR	Mme LARRIEU
7- « Cycle de l'eau »	M. FILOCHE	M. LAFARIE
8- « Politique de la ville »	M. DENIS	Mme BEUVELET-HUBERT
9- « Collecte et prévention des déchets »	Mme CHOLLET	Mme ISENDICK-MALTERRE
10- « Développement durable - Énergies »	M. DURESSAY	Mme MAROLLEAU
11- « Culture et patrimoine »	Mme CIRAUD-LANOUE	Mme DAVID
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	Mme TANTIN	M. CAU
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	M. MARENGO	M. SIMONNET

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 septembre 2020  
Certifié Conforme

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

